



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CHRU DE NANCY

PROJET PEDAGOGIQUE 2024



Mise à jour le 8/01/2024

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'IFAS DU CHRU DE NANCY
2. ORIENTATIONS DE LA FORMATION
3. CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET CHOIX PEDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LES METIERS PREPARES : LES VALEURS, LES FINALITES VISEES AVEC LE PROFIL ATTENDU ET LES COMPETENCES POUR EXERCER LE METIER
4. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE
5. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION
6. LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ELEVE EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR CONCERNE
7. LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

8. INDIVIDUALISATION DES PARCOURS

9. PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE

10. LISTE DES LIEUX ET PLACES DES STAGES NEGOCIES EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

11. MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL

12. LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES AVEC LES RESPONSABLES DE STRUCTURES D'ACCUEIL

13. PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE

14. INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET

1) PRESENTATION DE L'IFAS DU C.H.R.U. DE NANCY

1.1 Le centre hospitalier régional et universitaire de Nancy (CHRUN)

Centre Hospitalier Régional Universitaire de référence dans la région Grand Est, le CHRU de Nancy regroupe les Hôpitaux Urbains au centre de Nancy (Hôpital Central, Maternité, Centre Emile Gallé, Hôpital Saint-Julien, Centre Saint-Stanislas) et les Hôpitaux de Brabois à Vandœuvre-lès-Nancy (Hôpital d'Enfants, Institut Louis Mathieu, Bâtiment Philippe Canton, Bâtiment principal). Il comporte 1495 lits, 192 places de chirurgie ambulatoire, hospitalisation de jour et 25 postes de dialyse (chiffres de 2021).

Premier employeur de Lorraine, il assure au quotidien des missions de soins de recours et de proximité, grâce à une expertise médicale pluridisciplinaire de qualité au service des patients à tous les âges de la vie.

Urgences adultes et enfants, oncologie, neurologie, gynécologie et obstétrique, cardiologie, gériatrie, médecine interne, chirurgie digestive, ORL... Avec plus d'une quarantaine de spécialités médicales et chirurgicales, le CHRU de Nancy offre des terrains de stage très variés pour l'ensemble des étudiants des écoles hospitalières.

Acteur majeur de la recherche biomédicale doté de plateaux médicotechniques et chirurgicaux performants (blocs opératoires, imagerie, laboratoires, explorations fonctionnelles, pharmacie), le CHRU de Nancy contribue à la formation des professionnels de santé, engagés à tous les niveaux dans des actions de santé publique, de dépistage, de prévention et d'éducation à la santé.

1.2 la formation au CHRUN

Le CHRU de Nancy dispose de 10 écoles , instituts et centre de formation ou d'enseignement:

- Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI),
- Institut de Formation de Manipulateur(rice)s en Electroradiologie Médicale (IFMEM),
- Institut de Formation des Aides-Soignant(e)s (IFAS),
- Ecole Régionale des Infirmier(e)s Anesthésistes diplômé(e)s d'Etat (ERIADE),
- Ecole Régionale des Infirmier(e)s de Bloc Opératoire Diplômé(e)s d'Etat (ERIBODE),
- Ecole de Puericulteur(rice)s,
- Institut de Formation des auxiliaires de Puériculture (IFAP),
- Institut Régional de Formation d'Ambulancier(e)s (IRFA)
- Centre de formation d'Assistant(e)s de Régulation Médicale (CFARM)
- Centre d'Enseignement des Soins d'urgence (CESU 54).

1130 professionnels de santé ont été formés en 2021.

1.3 L'institut de formation Aides-Soignants

Cet institut inauguré en 1971 est l'un des IFAS de la Région GRAND EST (départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute Marne, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Bas Rhin, Haut Rhin et Vosges).

L'IFAS travaille en partenariat avec les autres écoles et /ou instituts (IFSI, IFMK, IFMEM, IRFA , IRTS), et en étroite collaboration avec le Conseil Régional du GrandEst, l'ARS, la DREETS de Strasbourg et les Directions du CHRU de Nancy.

Les locaux de l'Institut de Formation d'Aides-soignants sont situés au n° 31 de la rue Lionnois à Nancy.

Les locaux de l'IFAS représentent une superficie de 585 m2 répartie sur 2 étages.

Les salles de cours et de travaux dirigés sont équipées de matériel audio-visuel.

Elles sont modulables selon les besoins pédagogiques. L'institut dispose également de salles de travaux pratiques. A cela vient s'ajouter un amphithéâtre d'une capacité de 120 places.

La formation est assurée par l'Equipe Pédagogique composée :

- ✓ d'une Directrice, chargée de l'organisation générale de la formation
Mme Catherine MULLER catherine.muller@chru-nancy.fr

d'un cadre supérieur de santé , coordinateur pédagogique , adjoint à la Direction

Mme Virginie SIMON v.simon@chru-nancy.fr

- ✓ de 7 Formatrices, infirmières-enseignantes, chargées d'enseignement théorique, clinique et d'évaluations. Elles participent à l'organisation de la formation et à l'élaboration du projet pédagogique

Mme Catherine GOENGRICH c.michel@chru-nancy.fr

- | | |
|--------------------------------|--|
| Mme Alexandra HUGUES | a.hugues@chru-nancy.fr |
| Mme Isabelle MAGRON | i.magron@chru-nancy.fr |
| Mme Christine MELLINGER | c.mellinger@chru-nancy.fr |
| Mme Isabelle REGULAIRE-PEGORER | i.regulaire@chru-nancy.fr |
| Mme Sarah ROUSSEY | s.roussey@chru-nancy.fr |
| Mme Nadiège SORNETTE-RICATTE | n.sornette-ricatte@chru-nancy.fr |
- ✓ de 2 Adjointes Administratives chargés de traitement et d'organisation de l'ensemble des informations administratives et des relations internes et externes de l'IFAS
- | | |
|-------------------|--|
| Mme Martine BOLIS | m.bolis@chru-nancy.fr |
| Mr André KLEIN | a.klein@chru-nancy.fr |
- ✓ d'intervenants extérieurs : médecins, pharmaciens, sages-femmes, psychologues, sociologues, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, directeurs d'établissement de santé...
 - ✓ de professionnels de terrain : cadres supérieurs de santé, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants...

Tous les intervenants permanents ou temporaires doivent fournir un curriculum vitae pour intervenir à l'IFAS.

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants accueille cette année 145 élèves qui suivront un cursus complet ou (partiel) ou modulaire répartis en 2 promotions avec une rentrée en janvier et une rentrée en septembre. Ce quota ne tient pas compte des éventuelles inscriptions par la voie de l'apprentissage et par la voie de la VAE. (validation des acquis et de l'expérience)

Les rentrées

Cet échelonnement des rentrées :

- permet de maintenir un enseignement de qualité grâce à l'étalement des stages dans le temps
- d'utiliser et d'optimiser au maximum les structures existantes
- de répondre aux besoins de recrutement des structures de santé.

L'offre de formation de l'IFAS

Depuis 2006, l'IFAS propose un cursus partiel de formation (passerelles) pour des candidats justifiant :

- d'un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile
- d'une Mention Complémentaire d'Aide à Domicile
- d'un Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ou Diplôme d'Assistant Educatif Social (nouvelle dénomination)
- d'un Titre Professionnel d'Assistant de Vie et d'Assistant de Vie aux Familles
- d'un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- d'un Diplôme d'Etat d'Ambulancier ou Certificat de Capacité d'Ambulancier
- d'un Bac ASSP (Accompagnement, Soins, Services à la personne)
- d'un Bac SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires)

la formation d'Assistant de soins en gérontologie

L'IFAS répond depuis 2010 à la mesure 20 du plan Alzheimer en formant des AS, AMP, AVS exerçant en établissement, en EHPAD notamment dans les unités spécifiques, dans les MAIA, dans les services de soins de suite et réadaptation cognitivo-comportementaux et dans les USLD, à devenir des Assistants de Soins en Gérontologie (ASG).

Les objectifs de formation permettent l'acquisition des compétences décrites dans le référentiel de compétences des ASG qui se déclinent de la façon suivante :

- concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne
- aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie
- mettre en place des activités de simulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues
- comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé
- réaliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropriées.

D'autres formations sont organisées par l'IFAS :

- Rôle de l'AS face à la dénutrition
- Sensibilisation aux handicaps
- Prendre soin de la personne décédée
- Formation tutorat et accompagnement des élèves AS
- Mise à niveau pour les ASHQ désirant suivre la formation AS
- Préparation des AS à l'entrée en IFSI
- Formation d'hydrothérapeute

Depuis mars 2021, dans le cadre de l'ouverture de Nancy Thermal en 2023, l'IFAS du CHRU de Nancy a été retenu pour construire et conduire la formation des agents thermaux ou hydrothérapeutes. Cette formation en alternance d'une durée de 4 mois vise à la qualification des agents en leur délivrant une attestation de compétences d'agent thermal via le CNETH.

2) ORIENTATIONS DE LA FORMATION

Contexte national

Contexte de vieillissement de la population.

¹ INSEE, tableaux de l'économie française, Edition 2020,
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277619?sommaire=4318291>

Au 1^{er} janvier 2020, l'INSEE confirme le lieu commun que la population française continue de vieillir ; « *les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent 20,5% de la population contre 20,1% 1 an auparavant et 19,7% deux ans auparavant [...]*La quasi-totalité de la hausse de la population d'ici 2070 concernerait les personnes âgées de 65 ans ou plus, avec une augmentation particulièrement forte pour les personnes de 75 ans ou plus. Jusqu'en 2040, la proportion des personnes de 65 ans ou plus progresserait fortement : à cette date, plus d'un habitant sur quatre aurait 65 ans ou plus. Cette forte augmentation est inéluctable et résulte majoritairement de **l'amélioration de l'espérance de vie** qui s'est déjà produite, ainsi que de l'arrivée dans cette classe d'âge de toutes les générations issues du babyboom. »

Factuellement, l'augmentation de la part des personnes âgées dépendantes dans la population représente un coût en termes de santé, d'hébergement et de services. Selon une étude de la DRESS ²(Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) « *Personnes âgées dépendantes : les dépenses de prise en charge pourraient doubler en part de PIB d'ici 2060* ». Ces dépenses représentent en 2014, 30 milliards d'euros et dans la poursuite de la trajectoire actuelle, doubleraient d'ici à 2060.

Mais l'âge n'est pas que la dépendance car c'est bien la dépendance et non le vieillissement qui génère ces dépenses.

Selon l'INSEE, en 2018, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance est de 64,5 ans pour les femmes et 63,4 ans pour les hommes. L'espérance de vie à la naissance est de 85,3 ans pour les femmes et de 79,4 ans pour les hommes. Cet écart est conséquent et doit être réduit pour le Bien-être des personnes et le coût de la dépendance. L'enjeu de notre société est de vivre longtemps certes, mais en pleine santé, sans incapacité. Le regard porté sur le vieillissement doit évoluer afin de le considérer à nouveau comme une chance. Il faut modifier collectivement notre perception en profondeur.

Contexte du mode de soins

Préparer nos professionnels à des modes d'exercices différents : ambulatoire, HAD, maisons de santé..... « S'éloigner » du modèle « tout hôpital » pour se rapprocher et se recentrer sur le « tout humain » . Dans ce cadre, redonner ses lettres de noblesse à la prévention afin de retarder au maximum les pathologies et les handicaps. Agir en amont est indispensable.

Notre système de santé, initialement conçu pour identifier et traiter des maladies, tend à repenser une partie de son organisation en ce sens. Concernant la personne âgée, si l'objectif souhaité reste un vieillissement en santé, il faudra accentuer collectivement la promotion des attitudes de santé. Il s'agit de la prévention primaire. La prévention secondaire se centrera davantage sur l'accompagnement précoce de la fragilité. Quant à la prévention tertiaire elle se matérialisera dans un accompagnement renforcé dans le vieillissement pathologique avec ses situations complexes. Il s'agit là des complications et des récives de maladies existantes.

Dans les établissements sanitaires, les problématiques des patients se sont compliquées nécessitant souvent de nouvelles approches et des réponses particulières, adaptées et faisant appel à l'expérience.

² <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/63498/1/er1032.pdf>

Plus que jamais il est demandé aux institutions, donc aux personnels, de s'adapter avec rapidité et réactivité aux enjeux sanitaires, démographiques, institutionnels et économiques.

Aussi, l'idée d'une transmission des savoirs par la mise en place d'un accompagnement est une solution facilitant cette adaptation des nouveaux soignants.

Depuis 2021, les textes de référence relatifs à la sélection et à la formation conduisant au DEAS sont publiés :

- *Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission à la formation aide-soignante, Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès à la formation aide-soignante*
- *Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant*
- *Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des Instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture .*

Définition du métier

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de santé publique

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'IDE, défini par les articles R.4311-3 et R.4311-5 du CSP, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'AS accompagne et réalise des soins essentiels à la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'AS travaille au sein d'une équipe pluri disciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

3) CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET CHOIX PEDAGOGIQUES

Le projet pédagogique élaboré en équipe pédagogique met en œuvre le référentiel de formation décrit dans l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant et prend en compte :

- le contexte institutionnel
- le profil du public en formation professionnelle
- l'évolution des besoins de santé

Il est construit sur nos intentions pédagogiques :

- développer chez l'élève des compétences lui permettant de devenir un aide-soignant efficace et responsable.
- aider l'élève à acquérir des connaissances dans les domaines du savoir, savoir-faire, savoir-être.
- faire progresser l'élève/apprenant dans ses aptitudes techniques et relationnelles.

Et sur les valeurs professionnelles suivantes :

- le respect : la tolérance, l'écoute sans jugement, la confidentialité...
- le professionnalisme : respect des règles, capacité de se remettre en question, qualité d'écoute, la bientraitance..
- le sens de responsabilités : sécurité des pratiques, niveau de collaboration adapté, engagement professionnel

Il s'appuie sur l'analyse de la conjugaison de nouveaux paramètres :

- La diversification des lieux d'exercice (centres hospitaliers, hospitalisation à domicile, associations, EHPAD, MAS, ambulatoire, travail en réseau ...)
- L'évolution des pathologies prises en charge du fait des progrès de la médecine et du vieillissement de la population : place de l'aiguë et du chronique à différencier dans les prises en charge AS
- Le développement des dispositifs spécifiques d'accompagnement prévu pour certaines populations : personnes âgées, handicapées ou souffrant de pathologies mentales, population précaire, violence subies, maltraitance, harcèlement, population présentant des vulnérabilités, des fragilités.
- L'exigence croissante des usagers du système de santé grâce à des accès simplifiés à l'information via le net
- La place de la télémédecine avec notamment la télésurveillance, la téléconsultation
- La montée en charge de l'utilisation dans le monde de la santé d'objets connectés, d'utilisation des messageries connectés et sécurisées.....
- Un niveau de littératie en santé de la population dont il faut tenir compte
- Les politiques de qualité et de gestion des risques évoluant avec la mise en œuvre de la certification (Qualiopi) et de l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP)

Et se fonde sur les principes pédagogiques suivants :

- cohérence entre les objectifs de formation, les fondements pédagogiques et les pratiques professionnelles,
- suivi pédagogique basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève/apprenant,
- développement de la faculté d'adaptation de l'élève aide-soignant en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice et avec l'évolution des besoins de santé.

Celle-ci doit s'inscrire dans les nouveaux textes régissant la formation, à savoir l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme 'AS et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Cadre législatif et réglementaire : résumé des grands points à considérer

1. Le diplôme d'AS est enregistré **au niveau 4** du cadre national des certifications professionnelles
2. L'AS exerce **sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat** dans le cadre de l'Article R.4311- du CSP
3. Ses activités se situent **dans le cadre du rôle** qui relève de l'initiative de l'IDE défini par les articles R.4311-3 et R.4311-5 du SP
4. L'ensemble de la formation comprend **44 semaines** soit 1540 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage.
5. L'AS est habilité à dispenser **des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus**
 - a. pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, 2 critères cumulatifs sont à respecter :
 - i. Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant
 - ii. Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée
 - b. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, 3 critères cumulatifs sont à respecter :
 - i. Les soins sont réalisables uniquement par un professionnel de santé
 - ii. Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soins par une équipe pluridisciplinaire
 - iii. Les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé
6. Les enseignements théoriques peuvent être réalisés à **distance dans la limite de 70% de la durée totale**. Ils peuvent être mutualisés entre classes d'apprenants.
7. **Les outils de simulation** en santé sont utilisés
8. La formation en milieu professionnel comprend **4 stages** (sauf pour les ASHQ de la fonction publique et les agents de service mentionné au 2° de l'article 1 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié qui ne doivent effectuer que 3 stages) dont au moins une période auprès de personnes en **situation de handicap** physique ou psychique et une période auprès de **personnes âgées**. Les stages ont une durée de 5 semaines pour les 3 premiers et 7 semaines pour le quatrième. Ce dernier stage se termine l'avant dernière semaine de formation.
9. Les 3 premiers stages explorent **3 missions** :
 - a. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne
 - b. Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
 - c. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé
10. Le dernier stage **permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences** de l'apprenant.
11. Un **portfolio** permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel
12. Un **tuteur** de stage et un référent formateur sont identifiés.

13. Une feuille d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel est à renseigner par le tuteur au cours d'un entretien avec l'élève/apprenant.

14. La participation de l'élève/apprenant aux **enseignements** reste **obligatoire** et les absences ne peuvent excéder **5% de la durée totale** de formation.

15. L'évaluation des modules peut être réalisée en situations simulées. **L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétences. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures à 8/20, et elles sont de même coefficient.** »

16. Il revient au **formateur référent d'effectuer la synthèse** de l'acquisition des blocs de compétences à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation.

17. Un référentiel d'activités structuré en 5 domaines d'activités correspondant aux 5 blocs de compétences, associés à des soins

18. Le programme comprend quelque soit le cursus :

d. **35h d'API**, accompagnement pédagogique individualisé, **35H complémentaires (APIC) maximum peuvent s'ajouter si elles sont prescrites dans le contrat pédagogique** aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences ou d'allègement de formation.

e. 7h de **suivi pédagogique** individualisé des apprenants

f. 35h de **TPG** ou travail personnel guidé

19. Les évaluations théoriques se font par étude de situation, à raison d'une évaluation par bloc de compétences. Les critères de chacune sont précisés

20.

Les principes et méthodes pédagogiques que nous avons retenus tant dans l'enseignement théorique que clinique se fondent sur :

- **la progression**

L'institut de formation est responsable de la progression pédagogique de l'élève/apprenant dans le cadre du projet pédagogique. Cette progression professionnelle peut se poursuivre dans un processus de formation tout au long de la vie et notamment contribuer à des évolutions dans le choix des métiers.

Le découpage en 5 blocs de compétences comprenant 11 compétences au total incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés.

- **l'initiative**

Les objectifs pédagogiques sont déclinés au sein de l'institut de formation dans un projet pédagogique qui tient compte du contexte et des ressources de l'institut de formation.

Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable.

- **l'individualisation.**

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève/apprenant de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

Afin de répondre à ces principes, l'équipe pédagogique a identifié comme indispensables différentes capacités à acquérir pour l'élève/apprenant :

- capacité à se connaître
- capacité à entrer dans un processus de questionnement personnel en regard de ses valeurs, de ses représentations des situations vécues et de ses représentations de la profession
- capacité à développer un savoir-faire (technique, relationnel) et des initiatives appropriées
- capacité à discerner les liens à faire entre l'observation d'une situation de soins et les savoirs acquis
- capacité à développer le sens des responsabilités et son autonomie
- capacité à déduire le comportement professionnel à adopter suite à l'analyse d'une situation de soins.

Les intentions de l'équipe pédagogique sont d'inscrire l'élève au cœur de la formation.

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

Les cours sont dispensés majoritairement et volontairement en présentiel, (après bilan des cours en distanciel pendant la période COVID) mais pourront basculer en distanciel après information des élèves, soit pour des raisons liées à la crise sanitaire, soit par choix pédagogique tout en ne dépassant pas les 70% mentionnés dans le texte de référence.

- cours magistraux de plus en plus interactifs avec l'utilisation d'outils pédagogiques participatifs , pédagogie par classe inversée, utilisation grandissante des enseignements à distance dans le contexte de crise sanitaire et maintenus à l'issue de la crise dans une juste proportion adaptée au profils de nos apprenants
- utilisation grandissante de supports video (création d'une videothèque)
- travaux de groupe en adaptant et réajustant aussi souvent que nécessaire la taille des groupes afin de s'adapter au mieux aux problématiques et aux besoins des apprenants (repérés dans les API et dans le suivi pédagogique)
 - o travaux pratiques
 - o travaux dirigés
 - o analyse de cas concrets
 - o jeux de rôle
 - o simulation avec utilisation de la chambre des erreurs par exemple
 - o préparation de stages
 - o analyse des pratiques
 - o suivi pédagogique collectif
- évaluations formatives
- suivi pédagogique individuel

et pour que ces élèves apprennent à se connaître , à s'ouvrir sur l'extérieur, à se sentir bien en formation, l'IFAS propose :

- un parcours culturel : visite de musée, cinéma à thème..
- un parcours choral pour la maîtrise de soi, la confiance en soi, la notion d'équipe.....
- un parcours marche active dans le cadre de la prévention de la sédentarité et pour anticiper le rôle de l'AS en tant qu'éducateur de santé

- l'accès à l'hypnose conversationnelle et à la respiration , ponctuellement, quand le formateur décèle des tensions dans le groupe (2 formatrices formées)
- la gestion du stress
- le toucher détente par la réalisation d'auto- massages

Il est nécessaire de rappeler que le processus d'apprentissage doit correspondre au profil des stagiaires ignorant tout pour la plupart de la réalité hospitalière.

Aussi l'équipe pédagogique au niveau de l'IFAS :

- procède par étape tant au niveau théorique que pratique,
- privilégie des modèles méthodologiques,
- développe la réflexion,
- initie « l'apprentissage du soin » (le geste technique, l'habilité manuelle s'acquièrent par la répétition).

Au terme de la formation, l'acquisition de ces capacités vise le développement d'un potentiel de compétences qui doit permettre au futur professionnel la mobilisation d'un ensemble de ressources en vue de répondre à des situations de soins très diverses.

Encadrements en milieu professionnel

Les formatrices assurent des visites de stage appelés également encadrements formatifs, des soutiens personnalisés et vérifient en fonction du stade de formation le processus d'apprentissage :

- capacité à s'intégrer et à collaborer en équipe
- capacité de réflexion, de questionnement grâce au raisonnement clinique pour prendre soin du malade,
- capacité à s'adapter aux situations,
- capacité à maîtriser le geste,,

Le raisonnement clinique

Nous avons fait le choix d'en faire le véritable fil rouge de la formation car le raisonnement clinique s'inscrit dans une dynamique de réflexion, d'action concertée et d'évaluation pour une qualité des soins.

Rappelons que « Soigner est un acte de vie » Ce projet sous-tend une certaine philosophie de l'homme, de sa santé, de la maladie, du soin. Il implique l'étude des besoins fondamentaux selon le modèle conceptuel de Virginia Henderson combinée au raisonnement clinique pour apporter une réponse personnalisée, satisfaisant la personne malade dans sa globalité.

Les évaluations

Doivent être déclinées par blocs de compétences associant la validation des compétences respectives en stage et des évaluations théoriques en IFAS.

La durée ainsi que les modalités comme la répartition entre évaluations individuelles et collectives est laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique mais doivent être présentées à l'instance compétente pour les orientations générales ou à défaut dans le timing à l'ARS.

Chaque élève bénéficie d'une session initiale d'évaluation et d'une session de rattrapage avant la présentation au DEAS. Les notes lui sont communiquées après la session initiale, en revanche elles ne lui sont pas communiquées après la session de

rattrapage, laissant souverain le jury DEAS. En cas d'échec, il bénéficie d'un seul redoublement . Au total il bénéficie de 4 sessions se découpant ainsi : 2 sessions, initiale et rattrapage au cours de sa 1^{ère} année de formation et 2 autres sessions ,initiale et rattrapage lors de son redoublement.

« L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétences. Les notes se compensent entre elles , lorsqu'elles sont supérieures à 8/20 , et elles sont de même coefficient. »

Une Commission de Validation des Résultats (CoVAR) se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations de stage sur l'ensemble des périodes en milieu professionnel. Sa mission consiste aussi à vérifier le parcours scolaire de l'élève.

4) LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE

Tout apprenant a accès à toutes les informations grand public supportées par le site multi écoles du CHRU de Nancy : <http://www.chu-nancy.fr/index.php/accueil-campus>

Tout apprenant a un accès personnalisé à la plateforme TEAMS qui :

- regroupe toutes les informations et contenus pédagogiques de la formation : plannings, cours, travaux, ressources pédagogiques, organisation du distanciel.....
- Permet des échanges entre apprenants, entre apprenants et équipe pédagogique et de direction .

La région met à disposition des ordinateurs pour les apprenants en difficulté.

La formation de tous les apprenants au logiciel de soins DX Care utilisé dans tous les établissements du GHT. Par transférabilité, les apprenants seront en capacité d'utiliser d'autres logiciels dans d'autres structures

L'accès Wifi est en cours.

5) OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

Le but de la formation est de former des professionnels compétents, responsables, polyvalents, capables de prendre en charge un patient dans sa globalité.

L'équipe pédagogique adopte, tout au long de la formation une approche humaniste permettant ainsi à l'élève de développer une posture de questionnement. Cette démarche favorise la construction d'une pratique soignante respectueuse de la Personne.

Le contexte professionnel actuel renforce l'idée que l'AS doit être un professionnel compétent, polyvalent et réflexif.

Il doit pouvoir se positionner professionnellement, prendre des initiatives dans la limite de ses compétences et évaluer des actions de soin.

Les objectifs généraux de la formation se déclinent dans les domaines du savoir, savoir-faire savoir être

- SAVOIR acquisition de connaissances théoriques permettant :
 - d'apporter une aide dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie
 - d'accomplir certains actes techniques répondant à un besoin précis
 - de déceler et de signaler les anomalies dans l'état ou le comportement de la personne soignée

- SAVOIR-FAIRE acquisition et maîtrise de techniques permettant :
 - de réaliser des soins de façon méthodologique
 - d'utiliser les concepts ergonomiques
 - de perfectionner la capacité gestuelle

- SAVOIR-ETRE acquisition et développement des capacités relationnelles permettant :
 - d'approfondir la maîtrise de soi
 - d'accroître la responsabilité personnelle
 - de concrétiser l'investissement demandé pour une fonction soignante
 - de développer un comportement professionnel adapté aux différents modes d'exercice de la fonction aide-soignante
 - de développer le sens de la collaboration en équipe pluridisciplinaire

La formation d'aides-soignants s'appuie sur 3 concepts :

- une formation d'adultes
- une formation par alternance
- une formation professionnalisante

Cette formation est basée sur une pédagogie participative ; l'emploi de méthodes actives permet à l'élève de :

- s'impliquer dans sa formation
- s'auto évaluer
- devenir un professionnel compétent et responsable

Il s'agit d'amener les élèves/apprenants à établir des liens entre les différents savoirs, de réfléchir sur leurs pratiques, de développer leurs capacités d'adaptation à des situations nouvelles afin de prodiguer des soins de qualité et personnalisés à chaque patient.

Ceci permet de :

- tendre vers plus d'objectivité
- centrer l'évaluation sur le développement des compétences
- prendre en compte la progression de l'élève
- réaliser le bilan des acquisitions en fin de cursus.

La formation doit permettre à l'élève/apprenant de s'intégrer pleinement à une équipe soignante, quel que soit son lieu d'exercice, moyennant un temps d'adaptation.

La formation des Aides-Soignants a pour finalité de permettre aux futurs professionnels d'assumer une prise en soins globale et personnalisée du patient dans le respect des règles éthiques au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

Dans ce but nous souhaitons que le professionnalisme et l'efficacité s'expriment par

- une capacité d'adaptation aux diverses situations de soins
- une capacité de collaboration au rôle propre de l'Infirmière
- une capacité de réflexion et d'initiative dans les soins réalisés
- une capacité d'autoévaluation de ses pratiques de soins

La formation est « un processus de transformation » qui va faire passer l'élève par différentes phases :

- une phase de déstructuration où les représentations de l'élève vont être confrontées à la réalité. C'est une période de doutes, de remise en cause, ...
- une phase de reconstruction qui passe par la construction de l'identité professionnelle.

Cette identité professionnelle se construit à partir de la confrontation entre les représentations de l'élève et la réalité du travail.

En fin de formation l'élève/apprenant doit être capable de :

- participer à la prise en soins d'un patient dans les limites de son champ de compétences
- s'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire avec laquelle il collabore
- garantir et respecter la sécurité dans les soins
- assurer la continuité des soins en réalisant une prise en charge globale de la personne soignée.

La dimension sociale accrue dans la prise en soins ainsi que le développement du travail en réseau et en coordination, nécessitent une plus grande compréhension de l'organisation des soins dans l'établissement et sur le territoire.

Nous pouvons considérer d'une manière générale que les enjeux de la formation professionnelle d'aides-soignants se définissent en fonction de deux axes principaux :

- l'acquisition de compétences professionnelles
- la construction d'une identité professionnelle.

6) LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ELEVE EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR CONCERNE

Dans le contexte actuel de pénurie d'AS, notre quota a été augmenté passant de 120 à 145 hors VAE et apprentissage.

Les employeurs sont à la recherche de personnels immédiatement opérationnels à la sortie de l'institut.

De même, ils attendent que les AS puissent alerter, signaler et transmettre dès qu'une situation de soins le nécessite. A cette fin le nouveau programme a évolué en intégrant un nouveau module, le 2 intitulé « repérage et prévention des situations à risque.

D'après la cartographie des compétences par métier dressée par France stratégie³, il en ressort que de nombreuses compétences transversales sont recherchées par les recruteurs : utiliser un ordinateur, gérer la charge émotionnelle, travailler sous pression, travailler en équipe, être en contact avec le public, maîtriser le risque qualité, répondre immédiatement à une demande, apprendre de nouvelles choses, gérer le risque physique (lors de la mobilisation des patients)

7) LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES E SITUATION DE HANDICAP

L'IFAS du CHRU de Nancy compte 2 référents handicaps, 1 formatrice qui a suivi plusieurs formations en présentiel et qui assure dans le cadre de la formation continue une formation intitulée « sensibilisation aux handicaps » et la coordinatrice pédagogique formée en distanciel.

Ces 2 personnes font également partie du groupe Handicap installé par la région GrandEst et sont référentes du groupe handicap au sein de la coordination des 10 écoles et instituts du CHRU de Nancy.

Une procédure et un mode opératoire ont été finalisés et mis en place afin de donner la possibilité à chaque apprenant d'informer ou pas les référents de leur handicap pour un suivi personnalisé composé d'un premier entretien de « bilan diagnostique pour faire le point sur les ressources et les difficultés et les propositions d'actions à mettre en place » puis d'entretiens réguliers.

Un tableau récapitulatif des accompagnements des personnes en situation de handicap est tenu à jour.

8) INDIVIDUALISATION DES PARCOURS

La formation professionnelle dispensée a pour finalité une activité soignante vécue en collaboration avec l'infirmière au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

³ France stratégie. Carographie des compétences par métiers. La note d'analyse.2021 ;101.
www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-na-101-cartographie-competences-metiers-mai.pdf.

Le caractère formateur du projet pédagogique implique que chaque élève soit considéré comme un « apprenant » avec un potentiel d'évolution à relier à son niveau d'études et à ses expériences professionnelles antérieures.

Une des caractéristiques du public suivant la formation à l'IFAS est son hétérogénéité. En effet les personnes en formation sont âgées de 17 ans à 50 ans et plus. Pour certains ils sont issus d'un parcours scolaire (BEP CSS, BAC...) pour d'autres, ils ont exercé déjà une autre profession de santé, et pour d'autres encore ils sont en reconversion professionnelle.

L'expérience singulière de chaque élève doit être source d'enrichissement pour la formation à mener.

Sur la base du pré requis exigé, l'équipe pédagogique prend en compte l'expérience unique de chaque élève pour guider l'apprentissage.

Consciente de ces diversités, l'équipe pédagogique pose comme axiomes :

- chaque personne a en elle-même un potentiel d'évolution
- l'expérience singulière de chacun est source d'enrichissement pour l'apprentissage
- le développement personnel est indissociable de la formation professionnelle.

Les formateurs veillent à déterminer une progression individuelle dans le degré de complexité et de maîtrise des compétences à mobiliser par l'élève ; ainsi privilégie-t-on, dans un continuum pédagogique, la démarche d'observation et d'exécution au travers de :

- la découverte du métier, des milieux professionnels, des intervenants ...
- la découverte de l'identité professionnelle
- l'utilisation de techniques d'observation
- la prise d'informations
- la réalisation d'actes techniques
- la participation à la vie de l'institution en accompagnant le tuteur/la tutrice de stage
- la participation à l'évaluation et le développement des facultés d'auto-analyse en proposant des réajustements si nécessaire.

La démarche d'analyse et d'adaptation au travers de :

- la construction et l'intégration de l'identité professionnelle
- l'utilisation de techniques d'observation, de décodage et d'analyse
- la mobilisation de ressources (différentes disciplines) pour réagir adéquatement dans le respect des personnes soignées
- l'adaptation aux situations rencontrées, la prise d'initiative
- la prise en charge autonome d'une personne, d'un groupe de personnes
- l'auto-analyse.

Le texte prévoit un dispositif d'accompagnement des apprenants qui s'appuie sur 3 modalités d'intervention :

- Un accompagnement pédagogique individualisé ou API de 35h (+/- 35h complémentaires pour les cursus partiels, APIC, en fonction du contrat pédagogique)
- Un suivi pédagogique individualisé ou SPI de 7h
- Des travaux personnels guidés ou TPG de 35h

Nous avons décliné l'API de la façon suivante :

- Positionnement de l'apprenant au travers :
 - D'une présentation orale qui permettra d'appréhender la qualité de l'expression orale (2h en groupe de référent formateur en période 1 IFAS)
 - De tests de positionnement pour évaluer le niveau de français, de..... (3h en groupe en période 1 IFAS)
 - De la rédaction écrite par l'apprenant de la partie à renseigner du portfolio (2h en groupe, période 1 IFAS)
- Entretien :
 - Résultats des tests suivis du bilan individuel n°1 (7h en période 1 IFAS, soit 15 min par apprenant)
- Accompagnement individualisé :
 - Ateliers par groupes en fonction du bilan API et des travaux en TPG (+atelier mise à niveau surveillance paramètres) (14h en période 2 IFAS)
 - RDV individuels en rapport avec les compléments apportés et bilan n°2 (4h en période 2 IFAS additionné à 3h de SP)
- Mise en place dispositifs complémentaires individuels
- Accompagnement à l'explicitation la formalisation du projet professionnel si les tests et bilan ne révèlent aucun besoin.

Le suivi pédagogique individualisé des apprenants prend le relais du module API et prend la forme suivante :

- Entretiens :
 - 3h en individuel en période 2 avec API
 - 3h en individuel en période 4 IFAS
 - 1h en collectif en période 5 IFAS
- Apports d'éléments

Les travaux personnels guidés se déclinent en :

- Accompagnement individuel
- Guidage collectif
 - 11h en groupe en période 2 IFAS pour repérer les connaissances de base en anatomie physiologie
 - 14h en période 3 IFAS à préciser
 - 4h en période 4 IFAS à préciser
 - 6h en période 5 IFAS à préciser
- Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale, écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information

Le suivi ne se limite pas à l'appréciation des compétences mais examine le capital de savoirs théoriques et pratiques, d'attitudes relationnelles, sociales, humaines, possédées par l'élève et qui peuvent être transférées en capacités professionnelles.

Le suivi basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève est assuré par une formatrice tout au long de l'année

Cette disposition :

- ✓ sollicite le potentiel d'évolution de chaque élève
- ✓ l'incite à être « acteur de sa formation »
- ✓ l'incite à acquérir des aptitudes professionnelles
- ✓ l'incite à développer « un projet en fonction de ses aspirations »

Dans le processus de formation la relation privilégiée s'établit entre le formateur et l'élève qui devient sujet de sa formation.

Le suivi pédagogique, temps privilégié de rencontres entre l'apprenant et le formateur, se base sur des critères définis par l'équipe pédagogique relatifs aux savoirs théoriques, pratiques et relationnels. Ce travail de guidance a pour but de faire émerger et de faire évoluer les aptitudes professionnelles de l'élève.

Le formateur favorise l'autonomie et l'autoévaluation de l'apprenant. Il prend en compte celui-ci en l'aidant à développer la prise de conscience qu'il a de lui-même, ses valeurs et ses modes de fonctionnement émotionnel, affectif et intellectuel.

Dans des situations particulières un contrat pédagogique tripartite est établi entre l'élève, la formatrice référente et la directrice. Ce contrat précise la raison de la formalisation du contrat, les ressources, difficultés et objectifs à atteindre dans les domaines du savoir, savoir-faire et savoir-être dans un délai déterminé par les 3 parties.

Se rajoutent à ces temps programmés, des **RDV individuels** pris à l'initiative de la formatrice ou de l'élève afin de proposer une aide individualisée pour répondre à une difficulté dans le domaine du travail, du comportement, de l'investissement...

L'analyse des pratiques est un temps fort pendant ou après chaque stage. Cette étude permet de prendre du recul et d'analyser une situation vécue à distance avec partage de réflexion et d'analyse et de positionnement en tant que professionnel. Les exploitations de stage s'inscrivent dans le cadre du suivi pédagogique collectif.

Ce travail de groupe permet un cheminement dans la réflexion du comportement professionnel et des valeurs sous-tendues par la profession.

Former c'est créer des situations d'apprentissage favorables à l'évolution de l'élève en développant chez lui ses capacités de réflexion, de questionnement des savoirs et des événements rencontrés. La formation ne doit pas se réduire à la transmission des savoirs, il faut donc amener les élèves à donner du sens à leurs actes.

Il semble essentiel que lors des séances d'exploitation de retour de stage, le formateur conduit les élèves à analyser, comprendre leurs actes, à articuler différents savoirs.

9) PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE

La formation des élèves aides-soignants est caractérisée par l'alternance des périodes de formation dites « théoriques » en institut de formation et des périodes de formation dites « pratiques » dans des secteurs intra ou extra hospitaliers.

Les modules de formation sont au nombre de 10 , alimentent 11 compétences, elles-mêmes regroupées en 5 bloc de compétences:

- Module 1 : accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale,
- Module 2 : repérage et prévention des situations à risque
- Module 3 : évaluation de l'état clinique d'une personne
- Module 4 : mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
- Module 5 : accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- Module 6 : relation et communication avec les personnes et leur entourage
- Module 7 : accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
- Module 8 : entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
- Module 9 : traitement des informations
- Module 10 : travail en équipe pluri professionnelle qualité et gestion des risques

Notre découpage fait alterner 5 périodes à L'IFAS et 4 temps d'immersion en milieu professionnel.

Les périodes d'IAS et les temps en milieu professionnel diffèrent un peu en fonction des 2 promotions car il faut tenir compte des vacances (3 semaines pour la rentrée de septembre et 4 pour la rentrée de janvier) ainsi que des fêtes et aussi des locaux (nécessité d'alterner au maximum les temps stage et IFAS pour pouvoir accueillir les élèves dans de bonnes conditions matérielles)

- La première période de 140 (promotion septembre) ou 175h (promotion de janvier) est systématiquement une période de formation à l'IFAS pour explorer avec les élèves le module 1 et une partie du module 2 (promo janvier)
Ces premiers modules donnent les éléments de base permettant d'appréhender les concepts généraux de la prise en charge globale d'une personne, et des éléments pratiques permettant de comprendre et d'apprendre les notions élémentaires du métier pour réaliser son premier stage.
- Vient le premier temps de 5 semaines en milieu professionnel
- La période 2 d'IFAS de 210h (sept) ou 175h (promo janvier) aborde les modules 1(sept) 2, 3,4 et 5 et 8
- Puis 2^{ème} temps en milieu professionnel
- période 3 de 175h avec modules 3, 4, 8 et 9
- 3^{ème} temps en milieu professionnel
- Période 4 de 175 (sept) ou 105 h (jav) avec modules 4 , 6 et 10 (sept)
- 4^{ème} temps de en milieu professionnel
- Période 5 de 70h (sept) ou 140h (janv) avec module 6 (janv), 7 et 10

Les cursus modulaires (bacs professionnels ASSP et SAPAT) suivent les modules requis par le texte avec les autres élèves.

L'élève/apprenant est alors soumis au cours de son cursus à un va et vient, d'une part entre deux entités professionnellement et géographiquement distinctes et, d'autre part, entre des paroles professionnelles parfois différentes.

L'alternance entre institut de formation et terrain de stage est un moyen d'apprentissage qui permet de mettre en lien divers savoirs.

La formation en alternance entre le lieu de stage et l'institut de formation repose sur l'existence de deux pôles de formation. Il ne s'agit pas de deux lieux : institut de formation et stage mais de deux « milieux » et deux types d'activité pour la personne en formation.

Celui-ci passe alternativement d'un milieu à un autre, d'une activité à une autre.

L'alternance est l'articulation entre ces deux pôles et le renforcement de l'un par l'autre.

L'apprentissage

A partir de la rentrée de janvier 2022, quelques places en apprentissage seront réservées aux titulaires d'un bac ASSP. Notre CFA est de référence étant Sant'Est CFA à Nancy

10) LISTE DES LIEUX ET PLACE DE STAGES NEGOCIES EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Les stages constituent un complément indispensable à la formation pratique et théorique reçue à l'IFAS et permettent, de manière privilégiée, d'acquérir et d'améliorer la maîtrise de toutes les compétences exigées par le référentiel professionnel.

Le stage est un moment de démarche clinique de formation : le stage est un temps de formation où l'élève est accueilli, encadré et où la théorie est aussi dispensée par les professionnels de terrain.

Le stage est aussi un terrain d'application et un moyen de socialisation professionnelle.

Le CHRU offre des possibilités de terrains de stages très diversifiés : médecine, chirurgie, toutes les spécialités médicales et chirurgicales, les soins intensifs, les urgences, les réanimations...

Les autres structures (hôpitaux locaux, cliniques, maternité régionale, SSIAD, MAS, USSR, maison de retraite, EHPAD, CHS, foyers, centre de réadaptation...) complètent ce panel de possibilité de terrains de stages.

Cet avantage est considérable pour les élèves de l'IFAS qui découvrent toute la panoplie de lieux d'exercice professionnel.

Pour les cursus complets, la formation comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel : 3 de 175 heures et 245h pour le dernier. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Les 3 stages de 5 semaines visent à explorer les 3 missions de l'AS qui sont :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect d son projet de vie

- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Le stage long dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève/apprenant en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier temps en milieu professionnel réalisé par l'élève/apprenant.

Pour une qualité des prestations offertes aux élèves, l'équipe pédagogique établit un calendrier prévisionnel de stages au mois d'avril pour l'année civile N+1 et l'adresse à la coordinatrice des stages du GHT pour mise en œuvre.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition de la compétence.

Au sein du CHRU, les différentes écoles et instituts ont élaboré « les modalités pour l'accueil et l'encadrement des stagiaires au CHRU DE Nancy » Ce document a été élaboré en partenariat avec un Directeur de soins responsable de pôles soignants.

Les formatrices élaborent le parcours de stages de chaque élève/apprenant en tenant compte de son lieu d'habitation, de son moyen de locomotion et de son parcours professionnel.

L'équipe pédagogique :

- détermine les lieux de stages correspondant obligatoirement :
 - aux objectifs et exigences des programmes de formation
 - aux secteurs d'activités professionnelles décrits
 - au cadre de supervision offert par l'institution
 - au niveau de la formation, de la maturité voire des aspirations de l'élève/apprenant en concertation avec le tuteur de stage, le personnel d'encadrement de l'institution
- prend contact soit directement (pour les établissements hors GHT) soit en passant par la coordinatrice de stages GHT avec les responsables d'institution et vérifie que celle-ci offre de réelles possibilités d'exercice de compétences professionnelles requises.
- s'assure du cadre de supervision et d'encadrement des stagiaires par du personnel qualifié.
- Indique la position de l'IFAS quant au travail de nuit et de week-end. Le texte stipule que chaque élève doit réaliser au moins une expérience de travail nuit et une expérience de travail de week-end. Nous avons retenu :
 - la possibilité d'effectuer une semaine complète de nuit (32h30) ou 2 semaines consécutives (65h) sur un seul stage de la formation en privilégiant les périodes C ou D (soit les 2 derniers stages).

- Le choix d'effectuer des week-ends sur chaque stage, ceci étant laissé à l'appréciation du responsable de stage avec une préconisation de 2 week-ends pour un stage de 5 semaines et de 4 week-ends pour un stage de 7 semaines.

Chaque année, un livret pédagogique présentant les 2 promotions, l'organisation pédagogique, l'itinéraire de formation théorique et pratique ainsi que le suivi de formation, les procédures à adopter en cas d'absence de l'élève et les évaluations théoriques est transmis aux équipes de soins accueillant les élèves en stage.

L'apprenant transmet et présente à son tuteur en plus des objectifs généraux inscrits dans le portfolio, des objectifs spécifiques en rapport avec certains modules et des objectifs personnels établis en fonction de son projet d'évolution.

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des compétences sur la base du support d'évaluation :

- pour chaque compétence, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie par la grille d'évaluation. Le tuteur est invité à déposer un commentaire pour chaque compétence.
- au terme des 4 stages et des évaluations théoriques, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève sur le document récapitulatif
- chaque bloc de compétences est validé si l'élève obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune des compétences évaluées en milieu professionnel et si l'élève /apprenant obtient conjointement la moyenne aux évaluations des modules.

11) MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Les stages sont le pivot de la formation.

- ils favorisent l'appropriation, l'intégration et la transférabilité des acquis tout au long de la formation
- permettent l'articulation et la structuration de l'ensemble des compétences relevant des différentes disciplines
- enrichissent la réflexion de l'élève sur son projet personnel, son projet professionnel et son projet de formation
- favorisent la remise en question, l'évaluation constante du degré de maîtrise dans l'exercice des fonctions d'aide-soignant et la prise de conscience entre « l'idéal à atteindre » et les limites de chacun.

La formation professionnelle d'aide-soignant comprend en 4 stages répartis tout au long du cursus. C'est au contact de ses pairs que l'élève/apprenant :

- développe ses capacités d'observation, de réflexion, d'analyse, de synthèse et ses capacités relationnelles
- acquiert dextérité et habileté gestuelle
- fait le lien entre les connaissances théoriques et pratiques apportées par l'institut et la pratique professionnelle
- s'engage dans une réflexion aidant à la construction d'un modèle soignant et d'une identité professionnelle

Les modalités d'encadrement et de tutorat se déclinent en différentes phases : avant le stage, pendant le stage et après le stage.

Avant la période en milieu professionnel :

- Etablissement d'une convention (entre l'IFAS, l'institution et le stagiaire) et des calendriers prévisionnels des stages.
- Envoi du livret pédagogique au milieu professionnel avec les objectifs de stage institutionnels
- Envoi d'une annonce de stage dans chaque service au moins 15 jours avant le début du stage, mentionnant le nom de l'élève, les dates de stage, d'encadrement.
- Réalisation d'une préparation de stage en fonction des différentes disciplines : explication par la formatrice des spécificités du service (pathologies, soins...)

L'élève est acteur dans la préparation de son stage, il :

- Renseigne son portfolio en complétant la partie « présentation de l'apprenant » avant le 1^{er} stage
- Ajuste les objectifs généraux sur son portfolio p12
- élabore des objectifs personnels spécifiques dans le domaine théorique, pratique et comportemental p12

Pendant la période en milieu professionnel :

L'encadrement est assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction.

Il est recommandé que le tuteur puisse bénéficier d'une formation spécifique, aussi l'IFAS organise une formation adressée aux aides-soignants intitulée « Tutorat et accompagnement des élèves ».

L'élève :apprenant est acteur de son arrivée, il :

- se présente le premier jour selon les modalités prévues
- remet son document d'évaluation de stage au maître de stage
- présente son portfolio et ses objectifs personnels adaptés
- évoque ses difficultés d'apprentissage pour permettre un encadrement personnalisé
- connaît le contenu du livret d'accueil et les outils d'apprentissage proposés par le service.

L'élève/apprenant organise son stage, il :

- se réfère au listing des techniques de soin
- cherche à atteindre les critères de l'évaluation de stage
- organise ses journées de stage en fonction des objectifs
- fait la démarche de parler au référent si difficultés

L'élève/apprenant est acteur du suivi de sa progression, il :

- peut utiliser les outils de progression proposés par le terrain
- prépare le bilan de mi stage en renseignant les items suivant du portfolio
 - Les activités réalisées
 - Ses points forts
 - Ses axes d'amélioration
 - Ses questions ou étonnements
 - L'auto-évaluation de chaque compétence en termes de non observé/non acquis/ à améliorer/acquis
 - Sollicite le tuteur et demande son avis sur l'auto-évaluation effectuée
- tient compte de son bilan de mi stage
- décrit 2 situations rencontrées sur la période de stage
 - une situation d'accompagnement ou de prise en soins
 - une situation au choix de l'élève/apprenant

Les encadrements formatifs réalisés par les formatrices responsables du terrain de stage permettent de faire le bilan de l'atteinte des objectifs. Ils sont des soutiens personnalisés, assurés par les formateurs. En rencontrant l'élève/apprenant en milieu professionnel, le formateur vérifie le processus d'apprentissage.

Ces temps offrent également un moment privilégié d'échanges et de travail collaboratif (APP par exemple) entre formateurs, apprenants et professionnels de terrain.

De façon plus concrète, nous avons retenu pour notre IFAS :

- 1 encadrement sur le premier temps en milieu professionnel (stage 1)
- 1 deuxième temps avec retour à l'IFAS pour travailler sur le raisonnement clinique soit le stage 2 ou sur le stage 3
- 1 encadrement si besoin, à la demande de l'élève /apprenant et/ou du formateur et/ou du tuteur sur le temps 4 en milieu professionnel (stage 4)

Pour les ASHQ dispensés du stage 1 dans notre IFAS, ils bénéficieront de leur encadrement en milieu professionnel sur le stage 2.

Le rôle du tuteur est de marcher à côté, de guider et d'accompagner mais de ne pas précéder. Il est d'abord là pour faciliter la compréhension du contexte de travail. Dans des moments où peuvent prédominer l'incertitude et le doute, le référent doit aider à la prise de confiance qui amène l'élève à être en situation de développer ses capacités d'initiative et d'autonomie.

Il ne s'agit pas pour le tuteur de donner sa solution mais plutôt de permettre que l'élève puisse faire émerger un cheminement, un questionnement, une réflexion porteuse de sens d'où découleront des solutions inscrites dans un contexte, individuelles et originales à chaque situation.

L'analyse qui en sera réalisée va permettre de transformer progressivement l'expérimentation en savoir-faire expérimentiels, cognitifs, procéduraux et en savoir-être

Le partage tuteur/élève permet à l'élève par une analyse réflexive d'accéder ainsi à sa professionnalisation.

La mission prépondérante du référent est la guidance dans l'apprentissage sur le terrain de «Savoir Faire » et de « Savoir Etre ». Le référent est pour le stagiaire, celui qui :

- ✓ prend note des objectifs, institutionnels et personnels, afférents au stage
- ✓ s'informe des pré requis
- ✓ favorise le développement de ses connaissances en l'aidant à élargir ses centres d'intérêt, à chercher les informations
- ✓ l'oriente dans les prises en charge des patients
- ✓ l'aide à faire les liens entre la théorie et la pratique
- ✓ délègue des soins en fonction de son niveau d'acquisition théorique et technique
- ✓ se porte garant des prestations apportées aux patients
- ✓ l'initie aux méthodes thérapeutiques spécifiques au domaine des soins, l'invite à prendre une place dans l'équipe de soins
- ✓ collabore avec le référent formateur
- ✓ reste à l'écoute de ses attentes et préoccupations.

L'équipe soignante qui participe également à l'encadrement :

- ✓ met à disposition du stagiaire les documents nécessaires à la compréhension du fonctionnement du service
- ✓ prend connaissance des objectifs rédigés dans le portfolio
- ✓ soutient le stagiaire dans la recherche de situations lui permettant d'évoluer en respectant son rythme d'apprentissage
- ✓ peut participer à l'évaluation en milieu professionnel à la demande du tuteur

Le rôle du cadre du service et/ou maître de stage est axé sur :

- ✓ l'organisation de l'accueil du stagiaire
- ✓ la mise à disposition du ou des référents
- ✓ la programmation des évaluations (mi stage et fin de stage)
- ✓ la supervision de la progression
- ✓ la médiation en cas de difficultés.

A la fin de la période en milieu professionnel

- l'élève apprenant s'autoévalue sur son portfolio
- L'élève /apprenant échange avec son tuteur au cours d'un entretien puis le tuteur finalise l'évaluation en complétant le document « évaluation de la l'acquisition des compétences en milieu professionnel

De retour à l'IFAS

L'élève /apprenant pourra faire un retour oral ou écrit sur l'accompagnement dont il a bénéficié au cours de sa période en milieu professionnel

13) PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE

Positionnement de l'institut dans l'environnement économique et social de la région

Le territoire de Nancy et de sa région présente les caractéristiques d'une grande agglomération. L'IFSI se situe au cœur de cette cité de 105 000 habitants. La métropole urbaine représente plus de 270 000 habitants.

Depuis, les 20 communes de la métropole du Grand Nancy, les lignes de bus, le tramway ainsi qu'un réseau de vélos à louer permettent à faible coût aux élèves/apprenants de l'IFAS de rejoindre l'ensemble des lieux de stage.

La situation géographique de l'IFAS en centre-ville permet un accès facile en 20 mn à pieds à la gare TGV (1 h 30 de Paris) et au TER (circulation facilitée au sein des 4 départements lorrains). L'accès autoroutier est à proximité immédiate.

Nancy, ville au riche passé culturel, offre de nombreuses possibilités de distractions : musées, théâtres, orchestres, opéra national. Des festivals, tel un festival de jazz, sont organisés. Chaque étudiant peut ainsi trouver une occupation qui lui convienne.

Nancy est également la 5^{ème} ville universitaire de France avec ses 45 000 étudiants et ses 2500 enseignants chercheurs. Un habitant sur 5 est un étudiant d'université ou de grande école.

Prestations offertes à l'IFAS

- un accueil en continu au secrétariat de 8h à 16 h45 du lundi au jeudi et 8h-16h le vendredi avec aide apportée dans les démarches administratives et financières
- un badge « multifonction » pour la possibilité de restauration sur les différents sites du CHRU et pour l'accès aux services de soins dont les vestiaires
- la mise à disposition :
 - d'une salle de travail le temps de midi pour le travail personnel
 - des salles de TP le temps de midi avec matériel pour entraînement aux gestes professionnels
 - d'une salle de détente avec frigidaire, micro-ondes, fontaine à eau et distributeur de boissons (ne pouvant être utilisée en période Covid)
 - d'un tableau d'affichage et d'un site teams où sont relayées toutes les informations : moyens de transport de l'agglomération nancéenne, les différentes manifestations sanitaires et sociales
 - des différentes offres d'emploi répertoriées dans un classeur et sur les boîtes mails des élèves et/ou par échanges sur Teams
 - un accès libre au centre de documentation de la Tour Marcel Brot
 - une consultation sur demande aux formateurs de toutes les revues professionnelles de l'IFAS
- la possibilité pour les élèves /apprenants :
 - de se regrouper pour faire des révisions et d'avoir à leur disposition entre midi et 13h30 les salles de travaux pratiques
 - d'organiser un goûter pour Noël ou les vacances, la fin de la formation, l'accueil d'une nouvelle promotion ou d'autres activités (un délégué responsable de l'animation)
 - de participer à des actions de bénévolat ; pyramide des chaussures, plan blanc, plan rouge ...
 - d'intégrer l'atelier chorale de l'IFAS animée par une formatrice ou le groupe marche sur la pause méridienne, encadré par l'équipe IFAS
 - de participer à des démarches citoyennes comme octobre rose et la fête de la mobilité, don du sang....

14/ INDICATEURS D’EVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet pédagogique et du déroulement de la formation est réalisée par les acteurs principaux de la formation : les élèves/apprenants qui en fin de formation répondent à une enquête de satisfaction « évaluation d'année ».

Ceci permet à l'équipe pédagogique d'avoir un recueil de données lui permettant d'établir quelques statistiques et de prendre en compte les remarques et les suggestions des élèves/apprenants , à propos essentiellement de 4 points :

- l'enseignement théorique
- l'enseignement pratique
- l'évaluation globale de l'année de formation
- les suggestions

L'IFAS s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité. Un groupe transversal COPIL se réunit régulièrement au sein de la coordination des écoles.